



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



2019
2020

RAPPORT D'ACTIVITÉ

des services de l'État dans les

Pyrénées-Orientales

Édito

Chiffres clés

Faits marquants 2019

I. Protéger et accompagner la population en mettant en oeuvre localement les politiques publiques

01

Protéger les personnes et les biens

p.1

Soutenir l'emploi et le développement économique

p.7

Favoriser la cohésion sociale

p.10

II. Agir avec les collectivités territoriales pour un développement équilibré et durable du territoire

02

Accélérer le développement des territoires

p.16

Renforcer le développement durable du territoire

p.19

III. Moderniser l'action de l'État pour renforcer son efficacité et sa présence sur le territoire

03

Améliorer l'accès aux services essentiels

p.23

Moderniser et simplifier l'action publique

p.24

IV. La crise de la Covid-19 dans les Pyrénées-Orientales

04

La Covid-19 dans les Pyrénées-Orientales

p.29

Les services de l'État local dans la gestion de crise sanitaire

p.32

La continuité de l'action de l'État local

p.36

L'article 15 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen dispose que "la Société a le droit de demander compte à tout Agent public de son administration".

C'est pour satisfaire cette norme supérieure de notre droit que ce document est réalisé avec régularité : le rapport d'activité des services de l'Etat est un exercice indispensable au principe de transparence qui doit guider le travail réalisé par l'ensemble des agents de l'État qui sont affectés dans le département des Pyrénées-Orientales. Il s'insère dans un ensemble d'actions de communication organisées tout au long de l'année pour mettre l'accent sur les politiques publiques, que ce soit devant le grand public ou auprès des élus ou des acteurs économiques du territoire.

Ce rapport, initié par mon prédécesseur, porte sur les années 2019 et 2020. Cette dernière est si atypique, et nous a confrontés à une situation si exceptionnelle avec la survenue de la pandémie de Covid, qu'il a été décidé de rassembler dans un même document ce panorama des actions de l'État dans le département. Vous y retrouverez la diversité de ses missions et de ses structures, dans une présentation qui se veut à la fois claire et concise, afin d'être plus lisible et exploitable.

L'Etat est parfois perçu comme une structure complexe et lointaine. L'objectif de ce rapport est également de montrer qu'il y a derrière les chiffres et les indicateurs des hommes et des femmes qui s'engagent au quotidien au service de la population. Qu'il s'agisse de sécurité, de gestion des crises, d'emploi, de cohésion sociale, ou encore d'écologie et de développement durable, les fonctionnaires de l'Etat ne ménagent pas leurs efforts pour apporter des réponses aux difficultés locales et pour veiller à ce que la réglementation s'applique de manière identique et juste en tout point du territoire.

Ces efforts se poursuivront en 2021, avec le souci constant d'améliorer nos méthodes, de mieux expliquer nos processus et d'être à l'écoute des propositions qui se forment dans les Pyrénées-Orientales.



Étienne STOSKOPF

Préfet des
Pyrénées-Orientales

Chiffres clés

de l'activité des services de l'État dans le département
des Pyrénées-Orientales en 2019



4

maisons labellisées
France Services

192 286 587€

DGF

Dotation Globale de Fonctionnement

1 534 000€

au titre de la politique de la ville
pour les 10 quartiers prioritaires
du département

66 446€

de fonds au titre de la Mission
interministérielle de lutte
contre les drogues et les
conduites addictives
(MILDECA)

4 314 274€

DSIL

Dotation de Soutien à
l'Investissement Local

66 000€

au titre des «Cordées de
la réussite et parcours
d'excellence»

1 632 000€

DSID

Dotation de Soutien à
l'Investissement des
Départements

34 203 529€

FCTVA

Fonds de Compensation
pour la TVA

9 660 000€

pour les politiques d'hébergement,
de parcours vers le logement
et d'insertion des personnes
vulnérables

374 527€

de fonds interministériel de
prévention de la délinquance
(FIPD)

95 206 heures

d'activité partielle autorisées

204 500€

de fonds pour le développement
de la vie associative (FDVA)

3 770 000€

pour la Mission Locale
Jeunes 66

1 128 392€

d'aides aux postes pour l'emploi
de travailleurs handicapés

33 000€

pour une prise en charge
spécifique du psychotraumatisme
des réfugiés au centre hospitalier
de Thuir

7 393 702€

d'aides de l'État pour
l'insertion par l'activité
économique

8 319 117€

DETR

Dotation d'Équipement des
Territoires Ruraux

4 665 000€

de financement au dispositif de
protection juridique des majeurs
(MJPM)

3097

élèves suivent un enseignement
bilingue en catalan

56 157€

de subventions pour développer le
numérique dans les écoles rurales

1000

logements sociaux créés

18 201 613€

reçus au titre de la PAC pour
900 bénéficiaires

100 000€

pour démarrer le projet d'une Cité
éducative à Perpignan

766 000€

versés au département au titre de fonds
d'appui aux politiques d'insertion (FAPI)

27

adultes-relais

400

cartes professionnelles d'éducateurs
sportifs délivrées

4 237 000€

pour le dispositif national d'accueil des
demandeurs d'asile et des réfugiés

234

collectivités raccordées à @ctes

71 532€

d'aides à l'intégration des réfugiés

151 000€

de financements au dispositif «Point
Accueil Écoute Jeunes»
.....

129 800€

pour financer des actions sur l'accès au sport
pour les populations des quartiers prioritaires
de la ville

4985

actes d'urbanisme ayant fait l'objet
d'un contrôle de légalité

879 000€

versés au titre du plan de prévention
et de lutte contre la pauvreté

95 883€

alloués à la Sécurité Routière



Visite de magasins à Perpignan pour encourager l'accessibilité aux publics

JANVIER



Signature de la convention de coordination entre la commune de Canohès et la Gendarmerie des Pyrénées-Orientales

MARS



Contrôle routier effectué à Perpignan en présence de la Police Nationale des Pyrénées-Orientales

MAI

FÉVRIER

Réception des cahiers citoyens en présence du Président de l'Association des Maires de France des Pyrénées-Orientales lors du Grand Débat national



AVRIL

Visite d'entreprises spécialisées dans le Bio pour assister à la présentation de la procédure de mise en valeur des terres incultes



JUIN

Signature de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi





Rencontre avec les acteurs du département lors de la 7ème édition des **Rencontres de la Sécurité**



Conférence-débat sur le phénomène de **radicalisation** dans le milieu sportif



Lancement de la saison 2019 des **Réserves Intercommunales de Sécurité Civile** du département

JUILLET

SEPTEMBRE

NOVEMBRE

AOÛT

Rencontre avec des membres de l'Association **Route 66** à la Féria de Millas
#SécuritéRoutière



OCTOBRE

Accueil des élèves du Lycée Arago et de l'école Simon Boussiron à la Préfecture durant les **Journées du Patrimoine**



DÉCEMBRE

Formation commune pour les agents des Maisons France Services dans le cadre du passage du label **MSAP** à France Service au 1er janvier 2020



I. Protéger et accompagner la population en mettant en oeuvre localement les politiques publiques

01

La protection des citoyens est la priorité donnée aux services de l'État dans les Pyrénées-Orientales, déclinée dans l'ensemble des champs des politiques publiques.

En matière de sécurité publique et civile, des efforts majeurs ont été menés pour prévenir la délinquance et les risques.

Dans la sphère économique, les services de l'État ont accompagné l'ensemble des acteurs, entreprises, salariés ou personnes en recherche d'emploi, et l'insertion sociale des populations particulièrement vulnérables a aussi fait l'objet d'une mobilisation quotidienne des agents de l'État.

Protéger les personnes et les biens

1. La sécurité publique

L'activité globale en matière de **lutte contre la délinquance** est demeurée soutenue sur le territoire des Pyrénées-Orientales en 2019, avec une forte progression des opérations de police dans les quartiers sensibles.

274
opérations de police

Après une baisse régulière de la délinquance durant plusieurs années, **l'année 2019 a été marquée par une hausse sensible des faits de délinquance**, avec 10 392 faits sur la commune de Perpignan. S'il a été constaté une augmentation de près de 17% des atteintes volontaires à l'intégrité physique et de 20% des infractions économiques et financières, les interventions, en zones police et gendarmerie, ont également été en forte hausse, tout comme le taux d'élucidation des affaires.

53
réunions de sécurité

23
réunions «Lutte contre l'immigration clandestine»



Pour mettre en œuvre son action de **lutte contre la radicalisation**, la préfecture des Pyrénées-Orientales dispose chaque année de crédits du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD). **En 2019, une enveloppe globale de 42 400 euros** a été répartie entre 5 structures du département, associations ou établissements scolaires, porteurs de projets sur cette thématique sensible.

Les actions suivantes ont été réalisées :



Une association du département est plus spécifiquement subventionnée pour assurer une prise en charge psychologique et mettre en place une référence de parcours, à destination de jeunes en voie de radicalisation. Elle anime un groupe de paroles de parents de jeunes signalés au titre de la radicalisation. Elle a bénéficié, à ce titre, de crédits d'un montant de **15 000 euros pour l'année 2019**.

Le Service départemental de renseignement territorial a poursuivi sa mission d'évaluation des signalements et de suivi des personnes inscrites au fichier des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT). **Au 31 décembre 2019, 14 personnes étaient prises en compte au FSPRT.**

La Cellule de Travail Illégal et de la Fraude

Peu visible, la délinquance économique et financière infiltre et déstabilise l'économie légale. Pour lutter contre ce fléau, le Groupement de gendarmerie des Pyrénées-Orientales a mis en place une **Cellule de Travail Illégal et de la Fraude (CeTIF)**.

En 2019, ses **44 actions** ont notamment permis le **recouvrement de plus d'un million d'euros d'avoirs criminels**.

De fait de son caractère transfrontalier, le département des Pyrénées-Orientales est confronté à une **forte pression migratoire**. Les services de l'État ont prononcé en 2019 :

- ➔ **1378 mesures d'éloignements** d'étrangers en situation irrégulière dont 521 exécutées
- ➔ **1098 mesures de réadmission « simplifiées »** vers l'Espagne
- ➔ **5579 non admissions** sur le territoire national

Une cellule de coordination opérationnelle permanente réunissant les chefs de services de la DDSP, du groupement de gendarmerie, de la douane et de la délégation militaire, placée sous l'autorité du directeur interdépartemental de la PAF a été créée en septembre 2019 pour mutualiser les actions contre l'immigration irrégulière. Entre le 30 septembre et le 24 décembre 2019, **cinq opérations conjointes DDSP/DIPAF** ont été menées sur les secteurs des places de l'Esplanade, de Cassanyes et des gares SNCF.



ACCIDENTS

PERSONNES TUÉES

29

en 2019
par rapport à

18

en 2018

En matière de **sécurité routière**, l'année 2019 a été marquée par une hausse importante des accidents mortels qui sont passés de 18 en 2018 à **29 en 2019** soit une augmentation de 61,11 %. Si le nombre d'accidents est plus important en zone urbaine perpignanaise, la gravité de ceux-ci est supérieure en secteur extra-urbain.

L'accidentalité de l'année 2019 dans le département n'a pas confirmé la baisse de la mortalité observée en 2018, alors que la courbe du nombre d'accidents semble enfin s'infléchir après quatre années de hausses consécutives. Les 356 accidents occasionnant 305 blessés légers et 138 blessés hospitalisés sont trois indicateurs en baisse par rapport à l'an passé. **Il convient de noter une hausse préoccupante des infractions de refus de priorité au piéton et des refus d'obtempérer, symptôme de l'évolution du comportement des conducteurs face aux contrôles.**

Ces constats serviront de support au plan d'actions départemental de sécurité routière (PDASR) 2020, qui comportera notamment des actions spécifiques à destination des piétons.

39

projets réalisés

~600

jours d'action

21

intervenants
départementaux



M. le Préfet et des acteurs de la Sécurité Routière durant les Rencontres de la Sécurité 2019



Actions réalisées dans le cadre du Plan départemental d'actions de sécurité routière

- Animation d'un **stand sécurité routière** au salon des maires
- Une **session de formation** organisée au profit de l'AMF 66
- **Journée de sensibilisation** au risque routier en partenariat avec l'office du tourisme de Font-Romeu avec près de 400 personnes
- Réalisation d'un **clip de sécurité routière** (100 000 vues sur les réseaux sociaux) tourné et réalisé localement par la coordination sécurité routière du département 66 avec une conférence de presse et un village sécurité routière installé à l'occasion de sa diffusion au cinéma Méga CGR de Rivesaltes

L'État sécurise les manifestations estivales. En été, plus de **trois millions de touristes séjournent dans le département** où sont organisées de nombreuses manifestations culturelles et festives. En **2019, vingt-deux manifestations rassemblant plus de 5000 personnes** ont été proposées à la population locale et aux estivants, dont douze de plus de 10 000 personnes.

Le directeur de cabinet du préfet pour l'arrondissement de Perpignan et les sous-préfets de Céret et Prades avec le concours des forces de sécurité, du SDIS et du SAMU ont contribué par l'aide et les conseils apportés en amont à l'autorité de police municipale, à la sécurisation de ces grands événements festifs.

En matière de **sécurité des activités en mer**, l'Unité Littorale des Affaires Maritimes de la DDTM a réalisé **1 072 contrôles en mer**. Dans ce cadre, **138 navires de pêche professionnelle, 254 navires de plaisance** et **170 établissements de commercialisation des produits de la mer** ont été inspectés. 58 visites techniques de sécurité des navires professionnels ont été réalisées.

La **sécurité des pratiquants d'activités sportives** est également assurée par les services de l'État, et notamment par la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS). Un axe important de contrôle est celui des activités sportives en pleine nature. La DDCS a délivré **400 cartes professionnelles d'éducateurs sportifs** et par là-même vérifié leurs compétences techniques et leur moralité. Sur le terrain, ce sont **300 contrôles** qui ont été effectués tant d'activités traditionnelles (salle de remise en forme, piscines, centre équestres) que de plein-air (canyoning, kitesurf, ski, parcours acrobatique en hauteur).

L'État et les situations d'urgence

En 2019, le préfet a été amené à activer **le centre opérationnel départemental (COD) tous les samedis des mois de janvier et février** dans le cadre de la gestion de crise des gilets jaunes. Par ailleurs, le COD a été activé **4 fois** pour gérer les conséquences de la survenance d'événements de sécurité civile majeurs, qu'ils soient d'origine naturelle (incendie, inondations, tempête) ou sociétale (blocage de l'autoroute A9 par les indépendantistes catalans).



2. Prévenir et gérer les risques naturels

Le département des Pyrénées-Orientales est largement concerné par les risques naturels.

Avec **32 % de la population du département vivant en zone inondable**, **le risque inondation** est majeur. Une quarantaine de réunions ont été organisées avec les collectivités pour rappeler l'exposition du département aux risques d'inondation et expliciter leur prise en compte dans l'aménagement du territoire. Un « **Porter à connaissance des zones inondables** » et des règles de prise en compte dans l'urbanisme ont été adressés à l'ensemble des collectivités de la Plaine du Roussillon.

1000

avis au titre des risques ont été délivrés en 2019

La concertation sur les projets de plans de prévention des risques d'inondation (PPRI) de Saint-Cyprien et du Barcarès a été poursuivie. Les études préalables aux PPRI de **Canohès, Corbère, Corbère-les-Cabanes, Saint-Féliu-d'Amont, Saint-Féliu-d'Avall, Le Soler, Llupia, Thuir, Ponteilla et Toulouges** ont été menées en 2019.

Les inondations d'octobre 2019 dans les Pyrénées-Orientales



© Arnaud Le Vu
Made In Perpignan



© France Info



© La Dépêche

Dans le domaine de la **prévention des feux de forêt**, des arrêtés préfectoraux définissent les conditions d'emploi du feu, les modalités du débroussaillage et les règles d'accès aux massifs forestiers lors des périodes à risque. Des campagnes de sensibilisation et de contrôles, en partenariat avec les communes, sont organisées régulièrement afin de faire respecter ces obligations.

En 2019, l'État a impulsé la **création d'une nouvelle réserve intercommunale de sécurité civile (RISC)**, ce qui porte à 5 le nombre de RISC existantes. Cela représente environ **300 bénévoles** qui participe à la prévention des incendies de forêts en assurant la surveillance des massifs, l'information et la sensibilisation du public sur l'usage du feu avec un investissement de l'État de **34 210 €**. Des patrouilles en 4x4, à vélo électrique ou à cheval ont participé aux côtés des hommes du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et de l'Office National des forêts (ONF) ont été organisées chaque jour du 1er juillet au 15 septembre.

3. Assurer la sécurité sanitaire des consommateurs



En 2019, les services de l'État se sont mobilisés aux côtés des professionnels du monde agricole pour éviter toute introduction et propagation de la peste porcine africaine sur le territoire, à la suite de l'identification de deux cas en Belgique.

La Direction départementale de la Protection des Populations (DDPP) a réalisé en 2019, **deux exercices d'entraînement concernant la gestion d'une alerte peste porcine africaine**, la gestion de la phase de suspicion et la création de zones de protection et de surveillance autour des élevages concernés.

Par ailleurs, pour s'assurer du respect des règles relatives à la sécurité sanitaire des aliments, en particulier d'origine animale, les agents de la DDPP ont procédé en 2019 à de nombreux contrôles au sein des deux abattoirs que compte le département. En outre, **488 inspections** ont été effectuées dans divers établissements au titre de la sécurité sanitaire des aliments.

SignalConso pour signaler un problème à la répression des fraudes en toute transparence avec l'entreprise

Dispositif d'alerte de la DGCCRF (Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la répression des Fraudes), Signal Conso permet aux consommateurs de signaler en quelques clics des difficultés en matière de consommation et d'obtenir des conseils pour agir.

Les signalements sont transmis aux professionnels pour qu'ils puissent apporter une réponse rapide aux consommateurs et si nécessaire se mettre en conformité. Ces signalements sont également transmis aux agents de la CCRF en poste dans les Directions départementales en charge de la Protection des Populations (DDPP) pour qu'ils puissent cibler leurs contrôles, identifier les pratiques frauduleuses émergentes et les faire cesser.

Après une phase de test en 2019, dans trois régions, dont l'Occitanie, SignalConso a été étendu à tout le territoire le mardi 18 février 2020.

Soutenir l'emploi et le développement économique

1. Les actions en faveur de l'emploi

L'Unité départementale de la Direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) d'Occitanie se mobilise pour piloter, sous l'autorité du Préfet, les politiques économiques et de l'emploi.

12,6%

de chômage au 1er trimestre 2020 dans les Pyrénées-orientales

9,2%

en Occitanie

7,6%

en France

Pôle emploi se mobilise également, avec près de **360 conseillers** répartis sur les **6 agences** du territoire.

#VERSUNMÉTIER



#VersUnMétier est une opération lancée par Pôle emploi pour agir sur les difficultés de recrutement. Des actions sont organisées sur tout le département pour rencontrer directement des employeurs qui recrutent, faire découvrir les métiers qui sont en manque de main d'œuvre et promouvoir les opportunités de formation et de mise à niveau sur les compétences recherchées pour ces métiers.



M. le Préfet lors d'une journée job dating en collaboration avec Pôle Emploi et la GRETA des Pyrénées-Orientales

Accompagner les publics éloignés de l'emploi est également un axe de travail prioritaire pour les services de l'État. En 2019, les structures d'**insertion par l'activité économique** des Pyrénées-Orientales ont accueilli environ 1 000 personnes. Bénéficiant d'un conventionnement pluriannuel avec l'État, ces structures ont reçu près de **7,4 M€ en 2019**.

Pour accompagner les jeunes de 16 à 26 ans vers l'emploi, la **Mission locale Jeune 66** intervient avec la DIRECCTE à travers une approche globale destinée à lever les obstacles à l'insertion dans l'emploi et dans la vie active. Pour ce faire, elle s'appuie sur des dispositifs mis en place par l'État et les collectivités territoriales.

En 2019, la Mission locale 66 a bénéficié d'une enveloppe de **3,77 M€** pour accomplir sa mission de service public de proximité.



Actions de formation « animateur de loisirs de plein air »

Les services de la cohésion sociale en partenariat avec Pôle emploi ont mis en place **des certificats de qualification professionnelle d'animateur plein air**, adaptés à l'activité touristique du département, pour proposer une employabilité plus large des demandeurs d'emploi dans l'encadrement des activités sportives et de loisirs.

En 2019, 19 stagiaires ont été formés sur les activités de randonnées de proximité et d'orientation, la marche nordique, les jeux sportifs ou d'opposition, les parcours acrobatiques en hauteur et le kayak en eau calme et mer.

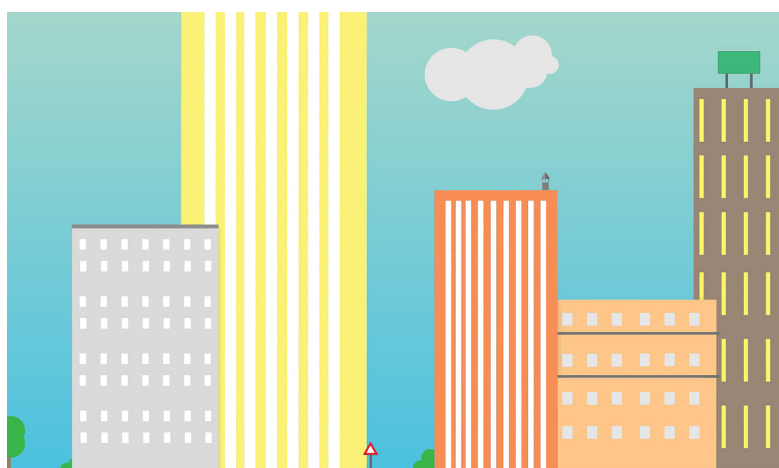
Le financement de la formation est totalement pris en charge par l'État à hauteur **6000€ par candidat + l'indemnisation perçue durant les 7 mois de formation** (en moyenne entre 800 et 1200€/mois).

Pour **l'insertion des travailleurs handicapés**, **sept entreprises adaptées conventionnées** en 2019 ont bénéficié d'aides aux postes pour l'emploi de travailleurs handicapés pour un total de **73 ETP TH** et un montant total de **1 128 392 €**.

2. Accompagner les entreprises à chaque étape de leur développement

L'État soutient les entreprises qui rencontrent des difficultés ou qui sollicitent une aide ponctuelle. Un **appui-conseil en matière de ressources humaines** a notamment été proposé pour les TPE-PME.

Les entreprises se sont tournées vers les services de l'État afin de bénéficier du **dispositif d'activité partielle**, qui permet de faire face à des difficultés économiques passagères ou à des circonstances exceptionnelles nécessitant une réduction du temps de travail. **En 2019, 301 salariés ont été placés en activité partielle pour 95 206 heures chômées.**



Le service renseignement de l'UD DIRECCTE qui informe et conseille les salariés et les employeurs en matière de droit du travail a traité en 2019, **2110 demandes**.

Favoriser la **cohésion sociale**

1. Animer la politique de la ville



© L'Indépendant

L'année 2019 a été marquée par le **soutien financier renforcé de l'État à la mise en œuvre concrète des deux contrats de ville de Perpignan** (9 quartiers prioritaires) et **Elne** (1 quartier prioritaire), en lien avec les collectivités locales et les acteurs des contrats.

Les crédits délégués relevant du programme budgétaire 147 **« politique de la ville »** ont augmenté, en 2019 passant de 1 360 000 € à **1 534 000 €**.

Ainsi, outre la reconduction des dispositifs et actions portés par chacun des **deux contrats de ville**, on notera dans le cadre de la feuille de route « mobilisation nationale pour les habitants des quartiers » arrêtée par le gouvernement, le développement des actions en faveur de la réussite éducative :



Labellisation à Perpignan d'une **cité éducative** visant à intensifier les prises en charge éducatives avant, pendant, et après le cadre scolaire, grâce à l'alliance éducative des acteurs éducatifs des territoires prioritaires visés : Centre ancien, Champs de mars, Vernet. **100 000 € ont été délégués en 2019 pour amorcer la dynamique de ce projet et ses actions en anticipation d'un programme d'actions triennal 2020-2022.**



Soutien financier au dispositif national **« cordées de la réussite et parcours d'excellence »** porté par l'Université de Perpignan. **66 000 €** (+ 10 % par rapport à 2018) **y sont consacrés pour permettre dès le collège un meilleur accompagnement des élèves** qui en raison de leur origine sociale ou territoriale brident leur ambition scolaire ou ne disposent pas de toutes les clés pour s'engager dans des formations longues ou filières d'excellence.

L'État soutient également le **dispositif « adulte relais »** qui a vocation à renforcer le lien social entre les habitants des quartiers prioritaires, les services publics et les institutions.

En 2019, dans le cadre du déploiement au niveau national de 1000 nouveaux postes la dotation initiale de 18 postes des Pyrénées Orientales a été augmentée de 9 postes (dont deux pour la cité éducative) portant la **dotation d'adultes relais du département à 27**.

2. Agir pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées

Parmi les multiples outils pour venir en aide aux personnes défavorisées, **l'hébergement** demeure un enjeu primordial.

En 2019, la Direction départementale de la Cohésion sociale est intervenue dans le domaine du logement et de l'hébergement à hauteur de **plus de 14 millions d'euros** dont :

9 660 000 € pour les politiques d'hébergement, de parcours vers le logement et d'insertion des personnes vulnérables dont notamment :

6 360 000 € pour le fonctionnement de 598 places d'hébergement (CHRS, urgence, abri de nuit),

1 893 000 € pour les dispositifs de logement adapté (pension de famille, d'Intermédiation locative, Allocation logement temporaire..)

840 000 € pour le fonctionnement des dispositifs de veille sociale (Samu social, SIAO/115, accueils de jour..),

114 000 € pour l'accompagnement social des réfugiés,

387 000 € consacrés aux dépenses d'hébergement hôtelier (20 300 nuitées) permettant la mise à l'abri des publics prioritaires de droit commun,

52 000 € pour l'aide alimentaire.

4 237 000 € pour le dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés dont notamment :

312

places de CADA
pour **2 220 600 €**

109

places HUDA pour
646 500 €

88

places de CAO
pour **674 500 €**

22 000

nuitées hôtelières pour **391 500 €**

134 000 € pour l'accompagnement vers et dans le logement des publics en difficultés et les politiques sociales de l'habitat (gens du voyage sédentarisés, droit au logement opposable, expulsions locatives).

Grâce au contingent préfectoral, 425 personnes ont été relogées dans le parc HLM :

- 75 bénéficiaires du droit au logement opposable (DALO)
- 333 mal logés
- 17 fonctionnaires d'État

L'État a subventionné 3 associations à hauteur de 22 000€ pour l'aide au montage des dossiers et l'accompagnement des ménages effectuant un recours amiable DALO.

La CCAPEX (Commission spécialisée de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions locatives) a examiné **153 situations de ménages menacés d'expulsion**.



3. Soutenir les dispositifs de protection des personnes vulnérables

Afin d'éviter le placement sous protection juridique (sauvegarde de justice, tutelle, curatelle) de personnes majeures dont les intérêts peuvent être préservés par un suivi social adapté, l'État a mis en place un dispositif gradué de protection et d'accompagnement.

Les services de l'État dans les Pyrénées-Orientales apportent chaque année un soutien financier au **dispositif de protection juridique des majeurs (MJPM)**.

S'agissant du financement des mesures de protection juridique exercées par des professionnels, le montant global de la participation de l'État s'est élevée à **4 665 000 €**, dont 4 155 000 € versés sous forme de dotation et de subvention aux 2 services tutélaires et 510 000 € versés aux mandataires individuels.

Par ailleurs, ont été soutenues les actions menées dans le cadre du **plan de prévention et de lutte contre la pauvreté**. À ce titre, et dans le cadre de la convention signée avec le département le 21 juin 2019, une enveloppe de 775 000 € a été versée au département, complétant ainsi le financement de 905 000 € apporté par la collectivité, soit un montant total de **1 680 000 €**.

Le soutien financier de l'État a été réparti entre les axes prioritaires suivants :

Accompagnement des jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance	● —————	50 000 €
Premier accueil inconditionnel	● —————	90 000 €
Référents de parcours	● —————	50 000 €
Maraudes mixtes	● —————	40 000 €
Garantie d'activité des bénéficiaires du RSA	● —————	402 000 €
Initiatives départementales	● —————	142 000 €

Cette enveloppe s'ajoute au financement accordé à cette même collectivité dans le cadre du fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI), qui s'élève pour sa part à **766 000 €**.

D'autres actions menées au niveau associatif relevant de mesures liées au plan de lutte et de prévention de la pauvreté, ont également été financées pour un montant total de **104 000 €**. A titre d'exemple, 30 000 € ont été accordés à l'UDAF 66 et à Médiance 66 pour le fonctionnement des points conseils budget (PCB) : il s'agit de structures d'accueil destinées à accompagner toute personne rencontrant des difficultés budgétaires et ayant besoin d'un accompagnement, dans l'objectif de prévenir le surendettement et de favoriser l'éducation budgétaire.

Enfin, la stratégie interministérielle de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes a permis en 2019 un renforcement significatif du soutien de l'État au **dispositif « Point Accueil Ecoute Jeunes » (PAEJ)** pour ses missions d'accompagnement et d'orientation des adolescents et jeunes adultes en situation de vulnérabilité et leur famille, autant sur les aspects psychologiques que sociaux.

En 2019, la contribution des services de l'État s'est élevée à **151 000 €** (contre 96 000 € en 2018) répartis entre les trois points accueil écoute jeunes (PAEJ) que compte le département.

4. Renforcer la cohésion sociale

Au titre du **Fonds pour le développement de la vie associative**, l'État dans les Pyrénées-Orientales subventionne **86 associations via une enveloppe de 204 500 €**.

En collaboration avec le mouvement sportif et les services de la ville de Perpignan, la DDSC a initié des actions d'**accès au sport** pour les populations des quartiers prioritaires de la ville (QPV), financées par le CNDS.

Pour les les 4-6 ans : opération mangez-bougez - 18 000€

Pour les 6-12 ans : sport en périscolaire - 64 300€

Pour les adolescents et adultes : sport quartier - 47 500€



Le **service civique** est un levier déterminant à l'entrée en citoyenneté des jeunes de 16-25 ans. En 2019, ce sont **1020 jeunes volontaires** sur le département qui ont œuvré pour des missions d'intérêt général au profit d'associations ou collectivités territoriales

13 000 enfants ont pu bénéficier de séjours organisés durant les vacances scolaires.
75 contrôles sur les 500 séjours ont réalisés en 2019.



M. le Préfet à la rencontre des jeunes du Service Civique

Les services de la cohésion sociale contribuent à la **politique d'intégration des étrangers primo-arrivants et aux actions en direction des bénéficiaires de la protection internationale.**

Une enveloppe de **71 532 €** a été déléguée à la DDCS sur le programme budgétaire 104 – action 12 (contre 46 000 € en 2018) pour soutenir les projets aidant à la construction de parcours d'intégration des étrangers primo arrivants en situation régulière (prioritairement formations linguistiques et civiques et accompagnement vers l'accès au droit commun et l'emploi).

De plus, pour tenir compte des vulnérabilités spécifiques aux réfugiés, notamment en matière de prise en charge sanitaire, **33 000 €** relevant du programme 104 – action 15 « réfugiés » ont été mobilisés pour la mise en place par **le centre hospitalier de Thuir d'une prise en charge spécifique du psychotraumatisme des réfugiés.**

02

II. Agir avec les collectivités territoriales pour un développement équilibré et durable du territoire

Le partenariat avec les collectivités territoriales, que l'État s'attache de renforcer, a pour objectif premier le développement équilibré du département. Dans ce cadre, la cohésion des territoires apparaît aujourd'hui comme une impérieuse nécessité en prenant en compte les spécificités locales.

La protection de l'environnement est un axe essentiel de l'action des services de l'État. En valorisant les points forts du territoire et en prêtant attention à ses fragilités, l'État accompagne un développement durable du département.

Accélérer le développement des territoires

1. Le soutien à l'investissement local



L'accompagnement financier demeure un levier majeur du développement des territoires.

Contrepartie de la contractualisation des dépenses des collectivités, l'État s'est engagé à maintenir la **dotation globale de fonctionnement (DGF)** et des moyens de soutien à l'investissement local conséquents. En 2019, à l'échelle du département, les collectivités locales ont perçu au titre de la DGF **192,3 millions d'euros** soit une augmentation de 1,17 % par rapport à 2018.

Le **Fonds de compensation pour la TVA**, contribution la plus importante de l'État à l'effort d'investissement des collectivités territoriales, s'est élevé à **34,2 millions d'euros** en 2019.

La **dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)** a également été renforcée. En 2019, le montant total alloué au titre de la DETR a été fixé à **8,32 millions d'euros**, contre un montant s'élevant à 7,83 en 2018. **176 projets** ont ainsi été retenus et ont bénéficié d'un financement étatique, contre 155 en 2018.

Les principaux projets retenus sont des opérations relatives à la **restructuration ou à la construction de bâtiments publics** (43%), à la **protection de l'environnement ou transition énergétique** (13%) et à la **sécurité civile et publique** (12%).

En 2019, grâce à la **dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)**, **29 projets** ont été accompagnés à hauteur de **4,3 millions d'euros**.

La **dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID)** dont la répartition entre les départements revient au préfet de région pour financer les projets dont la mise en œuvre a pour objectif la solidarité entre les différents territoires d'un même département, s'est élevée en 2019 à **1,63 millions d'euros**. **4 opérations** ont été retenues : **l'aménagement de la véloroute de l'Aiguille à la Mer et de la Vallée de la Têt, la remise en état de six ronds points occupés par les gilets jaunes et l'aménagement de la maison sociale d'Argelès-sur-Mer.**

Dotations	Montants engagés en 2019
DGF	192,3 M€
DETR	8,32 M€
DSIL	4,31 M€
DSID	1,63 M€
FCTVA	34,2 M€

2. L'accompagnement des collectivités locales au quotidien

Le **contrôle des actes budgétaires** permet de garantir la légalité des budgets votés par les collectivités, d'anticiper leurs difficultés et d'améliorer le conseil en amont.

L'exercice de ce contrôle s'accompagne d'une **mission de conseil dispensé tout au long de l'année par les services préfectoraux.**

Le fonctionnement des assemblées municipales et intercommunales, les modalités de dissolution au plan financier des syndicats intercommunaux, le régime indemnitaire des élus, les interrogations portant sur les nomenclatures budgétaires et la gestion de l'application ACTES ont été en 2019 les thématiques récurrentes de demande de conseil de la part des collectivités locales.



Renforcer l'aménagement durable du territoire

1. Accompagner un développement équilibré du département

Le développement équilibré des territoires est l'un des objectifs majeur de la **planification** à travers les documents d'urbanisme communaux et intercommunaux. L'État, en sa qualité de personne publique associée, a accompagné une **trentaine de procédures d'urbanisme en 2019**. L'année a été marquée par l'aboutissement de documents d'urbanisme intercommunaux qui ont vocation à tracer les grandes orientations d'aménagement, notamment l'approbation du **plan local d'urbanisme de la communauté de communes Pyrénées Cerdagne**, première approbation de PLU intercommunal dans le département.

L'association des services de l'État à l'élaboration de ces documents d'urbanisme a permis une meilleure prise en compte d'enjeux majeurs du territoire : répondre aux besoins des populations nouvelles en terme d'équipements, de logements, tout en prenant en compte les enjeux de développement durable, orienter le développement urbain vers des espaces à l'abri des principaux risques naturels (inondation, feux de forêt), préserver les espaces naturels fragiles comme les espaces littoraux et montagnards, assurer une gestion économe de la ressource en eau.

L'activité commerciale constitue un facteur majeur de l'aménagement du territoire et son développement non contrôlé favorise une consommation excessive des espaces naturels, le développement de friches urbaines et l'augmentation du trafic automobile.

La **commission départementale de l'aménagement commercial (CDAC) a autorisé 3700m² de surfaces commerciales en 2019**, chiffre en légère diminution par rapport à l'année précédente confirmant ainsi une tendance à la baisse du nombre de projets de développement commercial présentés dans le département.

10439

actes d'urbanisme reçus

En 2019, **10439 actes d'urbanisme** ont été reçus dont 4985 ont fait l'objet d'un **contrôle de légalité**.

En 2019, l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) des Pyrénées-Orientales a :

- connu une augmentation de **12% de dépôts de dossiers d'Autorisation du Droit des Sols** par rapport à 2018 ;
- multiplié par deux les consultations préalables avant dépôt de dossier par les particuliers ou les collectivités. Un travail en amont indispensable pour guider au mieux les demandeurs et les projets ;
- mis en place des permanences mensuelles sur cinq communes afin d'être au plus proche du territoire et accompagner ces dernières dans les projets qu'elles réceptionnent ou envisagent.
- lancé, outre la **révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur Perpignan**, la mise en place d'un **Site Patrimonial Remarquable (SPR)** avec les communes de **Banyuls-sur-Mer** et **Port-Vendres**. Il a pour objectif de permettre aux collectivités de posséder un plan de gestion patrimonial afin de mettre en valeur les spécificités architecturales, urbaines et paysagères qu'elles possèdent.

Le Plan de gestion du risque d'inondation de 2015

Un nouveau « porté à connaissance » à l'attention des élus a été diffusé le 11 juillet 2019, afin de rappeler la cartographie et les règles de prise en compte du risque d'inondation.

Il incombe aux élus de prendre en compte les informations actualisées et précises du PGRI afin d'évaluer la pertinence des projets d'urbanisme qui leur sont soumis au regard du risque pour les personnes et les biens.



Le projet de la Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan (**LNMP**) a été qualifié de « Projet d'Intérêt Général (**PIG**) » par un arrêté signé le 30 janvier 2019. L'Etat a réuni l'ensemble des élus concernés le 14 février 2019 en préfecture avant la notification de l'arrêté pour leur présenter les conséquences de cette qualification sur leur document d'urbanisme et les suites de la procédure.

Avec moins de **1000 logements sociaux** produits en 2019, l'année reste dans une moyenne basse parmi les 10 dernières années. En 2019, le secteur HLM local a entamé sa réorganisation : préparation de la fusion de l'OPH66 et Roussillon Habitat et de la création d'une SA rattachée à une filiale de la Caisse des Dépôts et Consignation pour l'OPH PM.

La finalisation de la **démarche Action Coeur de Ville** a abouti, fin 2019, à l'**homologation de la convention Action Coeur de Ville de Perpignan en Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)** et à la définition par arrêté de son périmètre d'intervention. De nombreuses collectivités sont candidates pour les ORT et leurs dossiers, en cours d'instruction, devraient aboutir en 2020.

Dans la **lutte contre la cabanisation**, la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) est un acteur essentiel aux côtés des communes. Ce phénomène consistant à installer des structures précaires d'hébergement sur un terrain agricole ou naturel favorise le mitage du paysage, la marginalisation et la mise en danger de leurs occupants et produit des impacts négatifs sur l'environnement.



La DDTM accompagne les collectivités à mettre en œuvre leurs pouvoirs de police à travers le déploiement d'une application informatique dédiée. **En 2019, les services de la DDTM ont procédé à 4 exécutions d'office**, c'est-à-dire à la démolition de constructions illégales.

Sur les **162 communes et 7 intercommunalités adhérentes à la charte de lutte contre la cabanisation, 129 utilisent cette application**. La DDTM appuie également le Parquet dans les procédures pénales visant à condamner les propriétaires.

2. Protéger l'environnement et les sites classés

Le département des Pyrénées-Orientales jouit d'une richesse exceptionnelle sur les plans floristiques, faunistiques et paysagers. Sa responsabilité est grande dans la **préservation des espaces et des espèces**. Le réseau Natura 2000 couvre 30 % du territoire départemental.



170 demandes d'avis sur projets ont été instruites au regard de la biodiversité, dont 90 concernaient une évaluation des incidences Natura 2000. Parmi les dossiers traités, **le projet de parc animalier ECOZONIA** à Cases-de-Pène a fait l'objet d'une attention particulière compte tenu des enjeux écologiques présents.

Deux projets de parcs éoliens à Passa et Fourques, et deux centrales photovoltaïques au sol à Banyuls-dels-Aspres et Saint-Laurent-de-Cerdans ont été déposés et seront examinés à la lumière des enjeux sur la biodiversité.



© Arnaud Le Vu
Made In Perpignan

Le service environnement de la DDTM a instruit des **travaux de dépollution** en procédure exceptionnelle d'urgence (indispensable à la sécurité des personnes et des biens) en réserve naturelle nationale de Prats-de-Mollo-La-Preste. Des fuites provenant de cuves de fuel de l'ancienne mine du site de Costabonne ont été décelées en 2019. Une opération de mise en sécurité a été réalisée par la DDTM.

Par ailleurs, les services de l'État ont poursuivi la surveillance de l'ensemble des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). En 2019, les inspecteurs de la DREAL ont procédé à **79 contrôles** (contre 49 en 2018), donnant lieu à **8 arrêtés préfectoraux** de mise en demeure.

Suite à l'accident de la société Lubrizol, le Préfet a rappelé leurs obligations aux deux sites classés Seveso sur le département.

FOCUS

Territoires Engagés pour la Nature

La **commune de Toreilles** a vu son projet « Pour Un Environnement Préservé et Valorisé » labellisé Territoire Engagé pour la Nature. Ce nouvel outil développé par le ministère de la Transition écologique et solidaire et les Régions de France, avec la contribution de l'Agence française pour la biodiversité et les Agences de l'eau, vise à fédérer l'ensemble des acteurs d'un territoire autour de la protection de la biodiversité.

L'État développe le territoire en assurant la **protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques**. L'État a dressé le 9 mai 2019 avec ses partenaires, le bilan de la démarche de régularisation des forages dans les nappes de la Plaine du Roussillon. **1000 nouveaux forages** ont été recensés en vue de participer au partage de la ressource en eau.

L'État a accompagné les collectivités locales et les syndicats de bassin versant dans la prise de la compétence **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)**, avec la mise à disposition des ouvrages de protection contre les inondations et l'instruction du système d'endiguement des digues de l'Agly maritime.

Sept arrêtés sécheresse, outil de gestion conjoncturelle de la ressource en eau ont été pris en 2019 suite aux propositions du comité sécheresse rassemblant l'ensemble des acteurs de l'eau (représentants des collectivités, de la profession agricole, des usagers et des experts).




Les **Plans de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) du bassin versant du Sègre, du bassin versant de la Têt et des Nappes de la Plaine du Roussillon** ont été approuvés en 2019, finalisant la couverture départementale en vue de retrouver une gestion équilibrée de la ressource en eau.

3. Soutenir l'économie agricole

Aides de la Politique Agricole Commune (PAC)

Pour les aides « Système intégré de gestion et de contrôle » (SIGC) : **18 201 613 €** ont été versés sur les comptes de **900 bénéficiaires**.

Pour les aides du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) sous l'autorité de gestion du Conseil Régional pour l'année 2019, la DDTM a instruit :

 **26** demandes d'aide à l'installation dotation Jeune Agriculteur (DJA) et **28** paiements de dotation,

 **120** demandes de subvention dans le cadre du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCEA),

 **48** demandes d'aides au pastoralisme (cabanes, travaux pastoraux...),

 **18** demandes d'aides au titre de la prédation (gardiennage, patous...).

Gestion des crises et des calamités agricoles

En ce qui concerne l'indemnisation des calamités agricoles, **128 dossiers** ont été payés à partir du mois d'avril 2019 pour un montant global d'indemnité de **3 104 148 euros** au titre des pertes de récolte en arboriculture pour cause de gel en février 2018, **306 618 euros** ont été payés suite à l'épisode de chaleur excessive du 28 juin 2019.



III. Moderniser l'action de l'État pour renforcer son efficacité et sa présence sur le territoire

03

Pour conduire l'ensemble de ses politiques publiques, l'État doit se moderniser en permanence et assurer l'organisation la plus optimale de ses services. Dès lors, les enjeux sont multiples, de la maîtrise des dépenses publiques au renforcement de la présence du service public sur le territoire, sans oublier l'adaptation aux évolutions des usages comme le numérique.

Améliorer l'accès aux services essentiels

1. Garantir l'efficacité du service public

La création du Secrétariat général commun

L'efficacité de l'action de l'État au niveau local, que les services déconcentrés se sont attachés à accroître au cours de l'année passée, repose sur trois piliers : améliorer la qualité des services publics, offrir un environnement de travail modernisé aux fonctionnaires et maîtriser les dépenses publiques.

Dans le cadre de la **réforme de l'organisation territoriale de l'État**, la création des **secrétariats généraux communs** aux préfetures de département et aux directions interministérielles a été décalée de six mois à la suite de la crise sanitaire.

Pour le département des Pyrénées-Orientales, la phase de préfiguration de ce nouveau service, démarrée le 26 septembre 2019, s'est poursuivie toute l'année 2020, pour une mise en œuvre qui sera effective au 1er janvier 2021.

L'accueil général de la préfecture

En 2019, l'accueil général de la préfecture de Perpignan a reçu plus de **59 000 usagers** soit en moyenne **300 personnes par jour**.

Afin de proposer aux citoyens un service de meilleure qualité, les procédures relatives aux titres (permis de conduire, certificat d'immatriculation, carte nationale d'identité, passeport) ont été dématérialisées.

Le CERT

Dans le cadre du dispositif de modernisation et de sécurisation des titres lancé en 2017, le ministère de l'Intérieur a mis en place des centres d'expertise et de ressources titres (CERT) chargés d'instruire les demandes dématérialisées formulées par les usagers de plusieurs départements autre que celui de son implantation, sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS)

En 2019, le CERT de la préfecture des Pyrénées-Orientales a traité **209 000 demandes dématérialisées de permis de conduire.**

59 000 usagers reçus aux guichets de la préfecture

5597

titres de séjour délivrés

L'accompagnement vers les démarches en ligne

Pour limiter la **rupture numérique** et donc la rupture administrative qui pourrait en découler, **trois points numériques (2 à la préfecture et 1 à la sous-préfecture à Prades)** sont mis à disposition des usagers. En 2019, ce sont plus de **10 000 personnes qui se sont déplacées en préfecture et en sous-préfectures pour être accompagnées numériquement.**

2. Renforcer l'accès aux services essentiels

Le développement équilibré du territoire est indissociable d'un égal accès aux services. La création des maisons **France Service** en remplacement du dispositif existant des maisons de services au public (MSAP), va permettre de fournir un panier commun de services sur tout le territoire et de continuer de simplifier la relation des usagers aux services publics.

Les Pyrénées-Orientales comptaient **12 MSAP** qui assuraient une couverture cohérente du territoire.

Au 1er janvier 2020, on compte **4 structures communales et intercommunales labellisées France Services :**

- **Arles-sur Tech**, canton du Canigou ;
- **Banyuls-sur-mer**, canton de la Côte Vermeille ;
- **Ille-sur Têt**, canton de la Vallée de la Têt ;
- **Tautavel**, canton de la Vallée de l'Agly.



La formation Maison France Services dirigée par le secrétaire général

Moderniser et simplifier l'action publique

1. @ctes (Aide au Contrôle et à la Transmission Électronique Sécurisée)

La **transmission électronique des actes** des collectivités territoriales est un programme majeur de la modernisation de l'administration. Il doit permettre **d'accélérer les échanges avec la préfecture et les sous-préfectures** avec la réception quasi-immédiate d'un accusé de réception des actes transmis et de leur conférer instantanément un caractère exécutoire.

Comme chaque année, une campagne de sensibilisation a été initiée afin de promouvoir les avantages liés à la télétransmission. **Le nombre de collectivités supplémentaires ayant adhéré au dispositif de télétransmission via l'application ACTES ont été au nombre de 24 en 2019.**

Ainsi, au 31 décembre 2019, ce sont **234 collectivités qui étaient connectées à ACTES.**

2. La mise en place du prélèvement à la source et la poursuite de la réforme de la taxe d'habitation

En 2019, la campagne d'impôt sur le revenu s'est déroulée pour la première fois dans le contexte de la mise en place du **prélèvement à la source.**

Les services de la Direction départementale des Finances publiques ont accompagné les usagers particuliers pour cette première déclaration de revenus dans le cadre du prélèvement à la source PAS qui a permis aux contribuables de bénéficier du **Crédit d'impôt pour la modernisation du recouvrement (CIMR)**, ainsi que de déclarer les dépenses qui ouvrent droit aux réductions et crédits d'impôt.

La déclaration a permis également d'actualiser le taux de prélèvement à la source et pour les non-imposables, de calculer un taux de prélèvement à la source à 0 %.

Les usagers ont pu bénéficier des nouveautés des services en ligne dans le cadre de leur **espace numérique sécurisé et unifié (ENSU).**

63%

des usagers des Pyrénées-Orientales déclarent leurs revenus par internet

La réduction de la taxe d'habitation sur les résidences principales s'est poursuivie en 2019. Après une baisse de 30 % en 2018, en 2019 la taxe d'habitation a baissé de 35%, pour près de 80% des foyers. En 2019, **le gain moyen s'élève à 402 € pour les 138 555 foyers** du département des Pyrénées-Orientales concernés.

Pour 80 % des foyers, **2019 est la dernière année de paiement de la taxe d'habitation sur leur résidence principale** et en 2020, ils en seront totalement exonérés. Pour les 20% de foyers restant, la taxe d'habitation sera supprimée en 3 ans, et la dernière année de paiement sera 2022.

3. La préparation du nouveau réseau de proximité DGFIP et le conseil aux collectivités

La Direction Générale des Finances Publiques s'est engagée dans une démarche pour construire le **nouveau réseau de proximité des Finances publiques**. Cette démarche se traduit par la définition d'une nouvelle relation des usagers et des élus en développant la relation de proximité dans les territoires, en renforçant le conseil aux élus locaux et en s'appuyant de manière équilibrée sur l'essor du numérique.

En 2019, la Direction départementale des Finances Publiques a engagé la phase de concertation qui a permis de recueillir l'avis des agents des Finances Publiques et des élus.

La cartographie du réseau se caractérise notamment par une augmentation importante du nombre d'accueils de proximité destinés au grand public et la constitution d'équipes de taille plus importante pour les services fiscaux notamment.

La Direction a consolidé les partenariats avec les maisons de service public présents sur les territoires.

Dans le cadre de la déconcentration des services des directions nationales de la DGFIP, la ville de Perpignan a été retenue pour accueillir à horizon 2024, un centre de contact chargé de répondre à distance aux questions des contribuables particuliers.

En matière de **fiscalité directe locale**, la DDFIP a accompagné les collectivités locales en présentant aux élus et responsables administratifs, les nouveautés législatives et en particulier, la réforme de la taxe d'habitation. Ce sont **quatre réunions sectorielles** qui ont été organisées (à Perpignan, Céret et Saillagouse), réunissant plus de 80 communes, toutes les communautés de communes et la communauté urbaine.

En matière de **conseil**, **1261 demandes des collectivités locales ont été traitées par la DDFIP** sur différents thèmes : simulations de taux, informations sur les bases, les taxes (GEMAPI, taxe de séjour...).

4. Une présence numérique affirmée

La stratégie de communication interministérielle des services de l'État dans les Pyrénées-Orientales a permis d'accroître le nombre d'abonnés sur les réseaux sociaux. Entre janvier 2019 et décembre 2020, on dénombre :

- **Plus de 100 communiqués de presse et demandes presse** traités par an (hors urgence)
- **23 000 connexions par mois** sur le site internet des services de l'Etat en 2019 et plus de **56 000 connexions par mois** en 2020 (le site devenant un outil de communication en période de crise sanitaire Covid-19)
- **5 visites officielles** en 2019 et **9** en 2020



39 798 abonnés **Facebook** soit + 13 000 abonnées en 2 ans



8 317 abonnés sur **Twitter** soit + 2 817 abonnées en 2 ans

04

IV. La crise de la Covid-19 dans les Pyrénées-Orientales

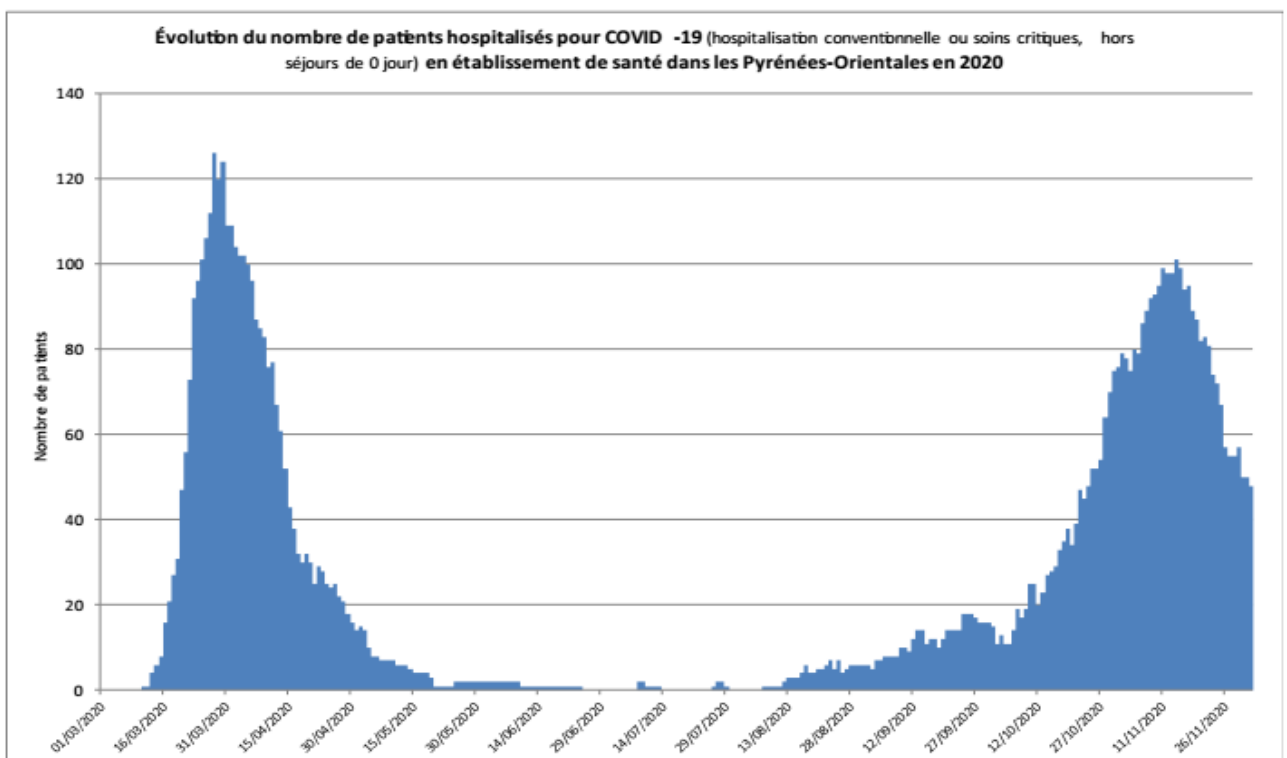
Dans les Pyrénées-Orientales, la pandémie a été globalement moins marquée que dans d'autres départements. Toutefois, au pic de l'épidémie, les moyens sanitaires étaient mobilisés bien au-delà de leur capacité courante.

Les Services de l'État dans les Pyrénées-Orientales, en adaptant leurs activités et en garantissant la continuité du service public, ont assuré la gestion de la crise sanitaire et accompagné la relance des activités.

La Covid-19 dans les Pyrénées-Orientales

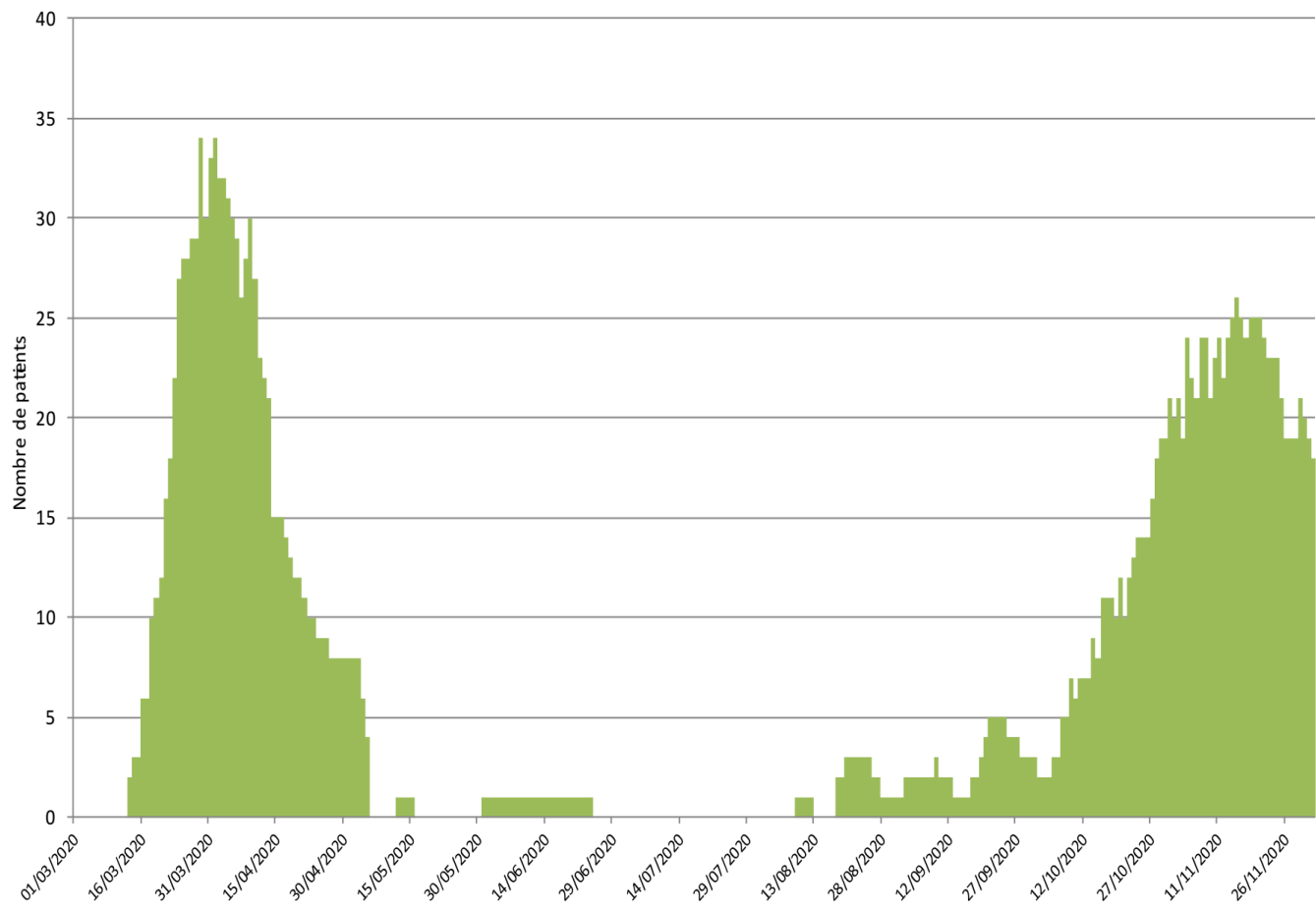


- Lors de la 1ère vague : 131 hospitalisations dont 37 personnes en réanimation
- Lors de la 2ème vague : 100 hospitalisations dont 27 personnes en réanimation
- Bilan au 1er décembre : 113 personnes décédées, dont 34 lors de la 1ère vague



Source : SI-VIC, extraction des bases historiques du 2 décembre 2020, traitement ARS Occitanie

Évolution du nombre de patients hospitalisés en soins critiques (réanimation, soins intensifs et surveillance continue) pour COVID-19 en établissement de santé dans les Pyrénées-Orientales en 2020



Source : SI-VIC, extraction des bases historiques du 2 décembre 2020, traitement ARS Occitanie

Pendant la 1ère vague, **dix centres de consultation COVID** ont été ouverts dans le département, pour relâcher la pression sur les cabinets médicaux.

Lors de la 2nde vague, seul le centre de consultation de l'avenue Foch a rouvert mais **11 sites de prélèvements de tests PCR hors laboratoire** ont été installés sur l'ensemble du département avec la collaboration étroite des municipalités : Canet-en-Roussillon, Toulouges, Céret, Saint-Laurent-de-la-Salanque, Perpignan, le Barcarès, Prades, Cabestany, Saint-Paul-de-Fenouillet, Ille-sur-Têt et Saint -Estève.

Enquête sérologique au sein de la communauté gitane

Une enquête de séroprévalence des anticorps anti-SarsCov-2 (SCoPe) a été initiée par le **Centre Hospitalier de Perpignan** en partenariat avec Santé publique France, au sein de quartiers de la communauté gitane, particulièrement impactés par l'épidémie de Covid-19 lors de la première vague, en mars dernier.

35,4% des personnes testées ont été en contact avec le virus SARS-CoV-2 et **47 %** dans le quartier Saint-Jacques, alors que le taux de séroprévalence était estimé à **1,9%** pour l'Occitanie au mois de mai.

Le 26 mars 2020, a été mis en place un « Hôtel Covid » à l'hôtel Première Classe de Perpignan pour accueillir, sur la base du volontariat, les personnes positives à la Covid-19 qui ne pouvaient pas rester en quatorzaine au contact de leurs proches ou de personnes à risques, sous la surveillance des secouristes de l'association de secours et de sauvetage (FFSS66) épaulés d'une infirmière et d'un médecin.

Au plus fort de la crise, l'hôtel a accueilli jusqu'à 22 patients.

Depuis juillet, ce dispositif est mis en place dans les locaux de l'internat de l'évêché au Parc Ducup à Perpignan.



M. le Préfet devant l'Hôtel Covid

Les services de l'État local dans la gestion de crise sanitaire

1. La mobilisation de tous les services de l'État et des forces de l'ordre

Très tôt face aux conséquences de la crise, **les services de l'État, en partenariat étroit avec les collectivités, ont soutenu les services en première ligne dans cette lutte contre la pandémie, ont porté assistance aux personnes les plus démunies et aux entreprises fragilisées.**

Les forces de sécurité ont modifié leur dispositif pour prioriser les missions de voie publique, contrôler le respect des règles de déplacement liées au confinement et au couvre-feu et lutter contre les violences intrafamiliales en hausse.

À Perpignan :



Le directeur de cabinet lors d'une opération de contrôle du respect des mesures barrières

Période	Nb de contrôles (tous types confondus)	Nb de personnes contrôlées	Nb de verbalisations
1er confinement : du 16/03 au 10/05	617	23 989	2 583
2nd confinement : depuis le 30/10	174	1 162	416
Totaux	791	25 151	2 999

Le confinement à domicile a créé un terreau propice aux **violences conjugales et intrafamiliales**. Les services de l'État et les forces de l'ordre ont mis en place des dispositifs pour les prévenir et accroître leur vigilance.

La gendarmerie des Pyrénées-Orientales a innové en avril 2020, en créant une cellule spécialisée, dénommée **Proact'vif** (contraction du mot « proactif » et de l'acronyme technique « VIF » pour violences intra-familiales), visant à mettre en place d'un **suivi personnalisé des victimes potentielles aux fins de détecter de manière précoce la première violence, ou avérée, pour éviter le phénomène de réitération de violences intra-familiales.**

Cette cellule s'appuie sur un réseau de correspondants implantés dans chaque unité de gendarmerie et animés par une équipe d'experts placés au sein de la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile (BPDJ) recueillant et évaluant l'ensemble des signalements de suspicion de violences intra-familiales.

57

½ journées de permanence éphémère ont été assurées pour accueillir les victimes de VIF

Après une analyse collégiale, il est provoqué la mise en place d'un accompagnement adapté pour les situations de grande exposition. **Une reprise de contact, ponctuelle ou régulière, dans une forme garantissant l'intégrité des bénéficiaires, est alors organisée pour briser l'isolement et garantir, à tout instant, une prise en charge immédiate par l'intervenante sociale vers l'écosystème social et associatif ou la saisine du Parquet par voie de judiciarisation.**

Sept mois après sa mise en œuvre, les indicateurs confirment la pertinence de cette expérimentation et **le dispositif « Proact'vif » sera pérennisé.**

Deux permanences d'écoute et d'accompagnement des victimes de violences conjugales ont été mises en place dans deux grandes surfaces de Perpignan.
Celle située à Auchan a été pérennisée.

822 625 masques à usage unique distribués aux personnes précaires

La DDCS s'est particulièrement mobilisée afin de répondre aux sollicitations des **associations en contact avec les personnes précaires.**

- Elle a distribué **63 000 masques tissus, 822 625 masques à usage unique et 118 965 € en chèques services.**



Livraison de masques à la Croix-Rouge Française

- Elle a mis en place de **nouveaux dispositifs en matière d'hébergement** avec l'ouverture en mars 2020 à Perpignan de **10 places pérennes d'hébergement d'urgence** à bas seuil (extension de l'abri de nuit), puis pendant le 1er confinement ouverture de **50 places exceptionnelles d'hébergement** pour les sans-abri (gymnase Diaz), puis à nouveau **35 nouvelles places exceptionnelles** au moment du second confinement.

- Elle a distribué **426 312€ de crédits exceptionnels** accordés aux associations d'hébergement et organismes distribuant l'aide alimentaire pour les publics précaires, dont **136 312€** pour l'aide alimentaire ; **263 000€** pour les centres d'urgence et **27 000€** pour l'accueil des demandeurs d'asile et réfugiés.

233

lieux de vente vérifiés par la
DDPP pour contrôler la qualité
des masques vendus

1,5M€

de subventions attribuées aux
collectivités territoriales pour
l'achat de masques

En matière de soutien économique DDFIP, Banque de France, DIRECCTE, Pôle Emploi et les services de la préfecture ont œuvré de concert avec les collectivités, les chambres consulaires et les fédérations professionnelles pour décliner localement les dispositifs nationaux et **soutenir les entreprises en difficulté**.

Des audioconférences et des visioconférences avec le secteur économique et en particulier ceux de l'hôtellerie-restauration et du BTP ont été régulièrement organisées par le Préfet.

La tenue d'un premier **CODEFI restreint** le 14 Mai et d'un **CODEFI élargi** le 9 juin, ont permis d'aborder tous les sujets relatifs au financement de l'économie, de dresser un diagnostic de la situation locale et de permettre à chaque acteur apporte également ses compétences, en vue de construire des dispositifs d'accompagnement et soutien adaptés.

Au 23 novembre 2020, dans les Pyrénées-Orientales, 87 096 salariés ont bénéficié de l'activité partielle pour un montant de 92,5 M€.

2. La communication de crise

69

arrêtés préfectoraux
relatif à la COVID-19

Le cabinet du préfet est resté mobilisé à chaque instant pour communiquer sur la crise sanitaire.

10 Facebook live ont été organisés par la Préfecture, chacun sur des thématiques différentes avec des intervenants différents :

- sur la **situation épidémique** avec l'ARS et le docteur Hugues Aumaître chef du service des maladies infectieuses et tropicales (SMIT) du CH Perpignan ;

- sur les **règles du confinement** avec la Gendarmerie et Police nationale ;

- sur les **mesures de soutien économique** avec la DDFIP et la Direccte ;

- sur les **violences intrafamiliales** avec la Déléguée au droit des femmes du département.

7951

appels reçus à la
Préfecture

Les plus suivis ont réuni en moyenne près de **850 spectateurs à un instant T** et ont reçu **plus de 478 commentaires et questions**.



Facebook Live du Préfet Chopin en présence de Dr.Pavageau et de Mme. Robert-Clément



Facebook Live dirigé par le Préfet Stoskopf

La continuité de l'action de l'État local

1. La sécurité publique

La **lutte contre les trafics de stupéfiants** et de cigarettes est resté une préoccupation constante des forces de sécurité intérieure. Mis à disposition depuis le 31/08/20, **l'amende forfaitaire délictuelle applicable aux stupéfiants**, a été un outil efficace. Depuis cette date, ce sont 46 AFD qui ont été enregistrées.

Depuis le 31 août 2020

46

amendes forfaitaires
délictuelles

Le confinement a fait évoluer les méthodes des trafiquants, le deal de rue est complété par des livraisons développées grâce aux réseaux sociaux et à un marketing adéquat, mais les saisies globales de stups s'établissent ainsi : **13 kg de résine de cannabis, 42,885 kg d'herbe de cannabis et 634g de cocaïne.**

L'année 2020 confirme la tendance, déjà constatée en 2019, à la hausse du pourcentage de mis en cause étrangers, qui, plafonnant à 17,52 % l'an dernier, n'a cessé d'augmenter au fil des mois, jusqu'à atteindre les 30 % en septembre et culminant à 45 % mi-novembre.

Malgré le contexte sanitaire, une pression importante a été maintenue dans la **lutte contre la délinquance**, grâce aux diverses opérations de police organisées dans les quartiers sensibles et dans les commerces de « nuit », permettant des saisies de drogue conséquentes, même si de moindre importance, du fait même des confinements, celles des paquets de cigarettes ayant en revanche explosées.



Opération de police dans la lutte contre les stupéfiants

Un nouveau service a été créé au sein de la DDSP66 : le **Bureau Prévention et Partenariat** qui, outre les missions du référent sûreté, a assumé la mise en place de 4 Groupes de partenariat opérationnel (GPO), permettant l'identification de 8 problématiques dans différents domaines sécuritaires et la résolution de 7 d'entre elles.

Un **GPO « transports en commun »** est prévu le 04/12 afin de déterminer une stratégie d'ensemble de lutte contre les violences et incivilités, stratégie s'étant traduite par **94 opérations de police dans les gares, 102 opérations de contrôle dans les cars et bus.**

Un **GPO « éducation nationale »** sera programmé avant la fin de l'année pour œuvrer à la création d'un réseau de communication avec l'inspection d'académie et différents chefs d'établissements scolaires, afin d'améliorer la sécurisation de ces établissements.

Une mutualisation des moyens de sécurisation des établissements scolaires a été mise en place en collaboration avec la Police Municipale et les militaires de l'opération « Sentinelle ».



Opération Sentinelle

Le département se caractérise par le **maintien d'une pression migratoire forte à la frontière espagnole** et la **lutte contre l'immigration irrégulière** est une priorité de l'État local. Après une année 2019 record, l'année 2020 présente un bilan atypique en raison des conséquences de l'épidémie de Covid sur le franchissement des frontières intérieures européennes, mais reste très élevé.

Au 31 octobre 2020,

- **784** mesures d'éloignements d'étrangers ont été prononcées dont 178 exécutées,
- **1101** mesures de réadmission « simplifiées » vers l'Espagne,
- **5611** non admissions sur le territoire national.

Le 5 novembre 2020, le Président de la République est venu annoncer des renforts en effectifs pour intensifier la lutte contre l'immigration clandestine.

Deux unités de force mobile et des réservistes sont déployés pour renforcer les contrôles à la frontière espagnole dans les Pyrénées-Orientales, l'objectif étant d'assurer une présence H24 tant à la gare de Cerbère qu'au col des Balistres (route).



Le Président de la République en visite au Perthus

2. La cohésion sociale

Pour répondre au besoin d'expériences collectives et de remobilisation des savoirs après la période de confinement, ont été organisées des « colonies apprenantes », dans le cadre du projet global "Vacances apprenantes".

Ces colonies étaient destinées aux enfants de 3 à 17 ans issus des QPV, des zones rurales, de familles en situation socio-économique difficile.

Six opérateurs se sont mobilisés pour accueillir un total de 700 enfants dans différents centres de vacances.

Le coût total pour l'État a été de **350 000€**.

Ce dispositif ayant apporté pleine satisfaction, il a été prorogé sur les vacances de Toussaint et de Noël avant une probable reconduction en 2021.



Visite du Préfet Chopin à une colonie apprenante

Pour la **politique de la ville**, outre la gestion de l'enveloppe « classique » des deux contrats de ville (d'un montant de 1,4 million d'euros), ont été mis en place sur la période de crise sanitaire deux projets spécifiques, soit :

- création d'une **plateforme téléphonique en direction du public de la communauté gitane**, durement touchée par la COVID 19, par l'association Le Fil à Métisser : **2 500 €**
- création d'une **permanence d'écoute et d'accompagnement de victimes de violences faites aux femmes**, au sein de deux grandes surfaces de Perpignan via 3 associations : APEX, le Planning Familial et France Victimes : **2 500 € chacune**.

En outre d'importants crédits exceptionnels nous ont permis d'œuvrer sur les thématiques suivantes :

- « la Cité éducative » : **400 000 €**
- « les Cordées de la réussite et les parcours d'excellence » : **69 300 €**
- « Quartiers d'été, d'automne » : **65 489 €**
- « Quartiers solidaires » : **115 660 €**

Au total, c'est une enveloppe de **2 361 914 €** qui aura donc été mobilisée.

3. La politique de l'emploi et de la relance

Malgré le confinement, la mobilisation des services de **Pôle emploi** a permis de conduire **117 447 entretiens**, générer **10952 propositions d'actions ponctuelles** (ateliers, opérations de recrutements...) et **15 935 propositions d'actions d'accompagnement** (redéfinition du projet professionnel, accompagnement aux techniques de recherches d'emploi, accompagnement Jeunes, insertion par l'activité économique...).

La mobilisation s'est portée en particulier sur les dispositifs ciblés pour les populations en difficulté:

- À ce jour, **97 Emplois Francs** ont été signés pour des résidents de quartiers prioritaires de la ville
- **Plus de 500 demandeurs d'emploi bénéficient ou vont bénéficier d'une prestation** pour travailler sur leur image professionnelle (VSI).
- Dans le cadre du suivi du Programme d'Investissement sur les compétences, **53% des demandeurs d'emploi ayant bénéficié d'une formation ont un niveau de formation initiale infra Bac** (plus fort pourcentage de la région Occitanie)
- **100% des entrées attendues** dans le dispositif AIJ (plan jeune) soit plus de 1005 Jeunes Demandeurs d'emploi.

Pour accompagner la relance, le Gouvernement a lancé le 3 septembre 2020, le **plan France Relance**, une feuille de route pour la **refondation économique, sociale et écologique du pays**.

L'État investit **100 milliards d'euros** pour redresser durablement l'économie française et la transformer en investissant prioritairement dans les domaines les plus porteurs.

+ de 15 700

offres d'emploi collectées et proposées dans le département



Pour assurer une bonne coordination et une communication efficace, la préfecture des Pyrénées-Orientales a mis en place une **Équipe France Relance**, composée des services de l'État, des parlementaires, de la Région, du Département, de l'Association des Maires de France, dont la mission est d'accompagner les porteurs de projet dans la constitution de leur dossier, sur le volet administratif, et d'**encourager les projets partout où ils pourront trouver leur place dans le plan de relance.**

Thibaut Félix, nommé sous-préfet à la relance le 13 novembre 2020, aura en charge d'assurer dès le 1er janvier 2021, le suivi départemental du plan de relance ainsi que celui du secteur du tourisme à l'échelle régionale.

Pour contacter l'Équipe France Relance : pref-france-relance@pyrenees-orientales.gouv.fr



Présentation du plan France Relance

4. La poursuite des missions essentielles de la préfecture

Les services d'**accueil du public** ont dû s'adapter en 2020 aux mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire et se réorganiser en conséquence.

- Du 16 mars 2020 au 11 mai 2020 : une permanence a été assurée pour traiter les titres urgents et les demandes en instance enregistrées sur les points numériques ;
- Du 11 mai 2020 au 15 septembre 2020 : a été organisé un accueil exclusivement sur rendez-vous pour la remise de plus de 1000 titres de séjour en instance et une permanence téléphonique supplémentaire a été mise en place durant cette période ;
- Depuis le 15 septembre 2020, l'accueil du public a pu rouvrir mais uniquement sur rendez-vous avec application stricte des mesures de distanciation sociale.

Les sous-préfectures de Prades et de Céret ont particulièrement été mobilisées pour répondre aux questions des élus des collectivités locales et de leur groupement, et des usagers, par téléphone, par messages électroniques et par lettres, auxquelles il est encore nécessaire de répondre au regard de l'évolution des textes légaux et réglementaires.

La sous-préfecture de Céret a édité un bulletin intitulé : « **SP Céret : à votre écoute** » qui a été adressé aux communes deux fois par semaine, permettant de relayer les informations et de répondre aux questions les plus souvent posées par les élus. Ce lien a été particulièrement apprécié par les élus locaux.

Le renouvellement des conseils municipaux et des organes délibérants des EPCI lors des **élections municipales et communautaires des 15 mars et 28 juin 2020**, s'est déroulé, pour cette année 2020, dans le contexte de crise sanitaire que l'on connaît. Tout au long de cette période, les services de l'État ont eu un rôle d'accompagnement auprès des collectivités afin d'informer les communes sur la réglementation à appliquer au regard des nouvelles dispositions qui sont intervenues pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

Le contrôle de la légalité de ces délibérations s'est étalé, à titre exceptionnel, sur plus de 6 mois, en raison notamment du report de la date d'installation des syndicats mixtes au 25 septembre 2020, dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire.

À Perpignan,

1 702

procurations ont été établies
dont 327 à domicile, à l'hôpital,
ou en EpHAD

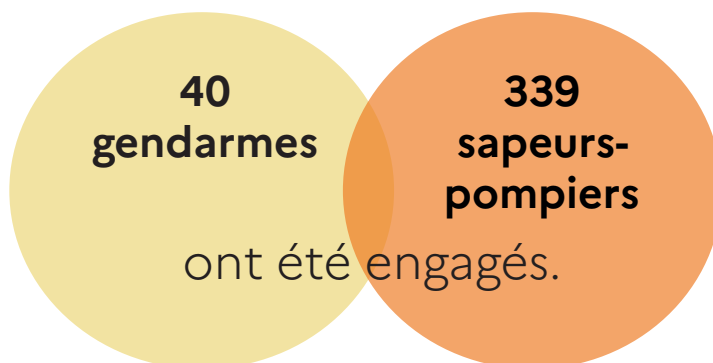
La Tempête Gloria

Le département des Pyrénées-Orientales a été touché par la **tempête Gloria**, du 20 au 23 janvier 2020. **En trois jours, il est tombé entre 3 à 6 mois de précipitations.**

Le centre opérationnel départemental a été activé du mardi 21 janvier à 06h00 à 19h00 jusqu'au jeudi 24 janvier minuit.

Le préfet a prononcé une mesure d'évacuation obligatoire des habitants des communes de Rivesaltes, Clairac, Pia, Torreilles, Saint-Laurent de la Salanque, Saint Hippolyte et le Barcarès résidant dans une bande de 300 mètres, de part et d'autre des digues.

1500 personnes ont été évacuées.



102 communes ont déposé à ce jour une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Des **conférences des financeurs** organisées par la préfecture, réunissant le conseil départemental et le conseil régional pour l'examen des demandes de subvention des collectivités locales, ont permis de mettre en place une procédure concertée pour instruire les demandes.

6M d'euros de fonds d'État ont été débloqués (DSEC, DETR fléchée, DSIL/FNADT).

La tempête Gloria, démontre l'impérieuse nécessité de la prise en compte de **l'aléa inondation** dans le cadre de l'exercice des pouvoirs du maire en matière d'urbanisme, avec le soutien technique des services de l'Etat.

Cette problématique constitue l'une des priorités de l'Etat en matière de contrôle de légalité des actes d'urbanisme et continuera à ce titre à faire l'objet d'une attention particulière, en privilégiant toujours la concertation avec les élus.



ORGANIGRAMME

Préfet des Pyrénées
Étienne S

Directeur de cabinet
Jean-Sébastien Boucard

Direction des sécurités

Bureau de la Représentation de
l'État et de la Communication
Interministérielle

Sécurité et ordre public

DDSP

Direction départementale de la
sécurité publique

GGD

Groupement de gendarmerie
départemental

SDIS

Service départemental d'incendie
et de secours

DMD

Délégué militaire départemental

Directions départementales

Direction de
territoire

Direction dé
cohés

Direction dé
protection

Office nat
combattan

Direction des se
de l'Éduc

Alpes-Orientales
Stoskopf

Sous-préfet de Prades
Dominique Fossat

Sous-préfet de Céret
Jean-Marc Bassaget

Secrétaire général
Kévin Mazoyer

Direction de la citoyenneté
et de la légalité

Direction des ressources humaines
et des moyens

Service de la coordination
des politiques publiques et
de l'appui territorial

DDTM
Départementale des
Tourismes et de la mer

DDCS
Départementale de la
Développement social

DDPP
Départementale de la
Développement des populations

DNACVG
Départementale des anciens
Combattants et victimes de la
guerre

DSDEN
Services départementaux
Éducation nationale

Unités départementales ou territoriales des directions régionales

UT DIRECCTE
Direction régionale des entreprises, de
la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi

UD DREAL
Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

DD ARS
Agence régionale de santé

UDAP (DRAC)
Unité départementale de l'architecture
et du patrimoine

DDFIP
Direction départementale des
finances publiques



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ORIENTALES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Suivez les actualités des services de l'État dans
les Pyrénées-Orientales sur



Préfet des
Pyrénées-Orientales



@Prefet66

